

Révision : Journalisation « compliquée » sauf sociétés anonymes

Dans cette entreprise un peu bizarre (Fridolin SNC) quelques écritures ont posé problèmes à l'aide-comptable, vous êtes chargé, en tant que comptable bientôt diplômé-e de prendre le relai.

Écritures en cours d'exercice

- 1) Nous achetons 17 actions Corina V. SA, nominal CHF 500, coté 560, avec des frais de CHF 9.- par action.
- 2) Nous achetons le 21 mars 2020 un immeuble pour CHF 1'200'000.- Le prix inclus les frais de notaires de CHF 45'000.-. La valeur comptable de l'immeuble était, auprès du vendeur, de CHF 800'000.- ; et il était grevé d'une hypothèque de premier rang de CHF 450'000.-, que nous reprenons ainsi que les intérêts courus, au taux de 1.2%, l'échéance est au 31.12. Il y a encore lieu de prendre en compte des loyers de janvier déjà encaissés pour CHF 6'000.-, ainsi qu'une prime d'assurance RC, déjà payée pour toute l'année, pour CHF 2'500.-. Le solde est réglé par virement bancaire.
- 3) Nous vendons le 14 avril 2020 des obligations Ville de Schaffhouse 2018 – 2023 1 ¼ %, nominal CHF 40'000.-, coté à 102, avec des frais de courtage de 0.9%, un droit de bourse de 0.015% et un droit de timbre 0.01%. Les obligations avaient été achetées le 10 janvier 2020 au cours de 99.
- 4) Fridolin, l'un des associés, à prélevé dans la caisse pour son usage personnel CHF 450.-.
- 5) Nous vendons les actions Corina V. SA, au cours de CHF 575, avec des frais de CHF 7.- par action (voir écriture 1)
- 6) Helmut, l'autre associé de la société, à prélevé dans le stock des marchandises pour CHF 1'500.- h.t., tva à 7.7%.

Écritures de fin d'année

- 7) Compter le règlement de l'annuité hypothécaire liée à la dette de l'immeuble acheté (n°2). Le remboursement est de CHF 25'000.-.
- 8) Nos obligations Ville de Fribourg 0.5% 2018 - 2025 (nominal CHF 30'000.-, coté 105), ont comme échéance le 15 mai.
- 9) Calculer et comptabiliser la rémunération trimestrielle de Fridolin et Helmut (CHF 4'000.- par mois chacun), ainsi que les intérêts annuels (4%) sur leur capital (Fridolin : CHF 50'000.-, Helmut : CHF 25'000.-).
- 10) La prime d'assurance pour le véhicule de livraison a été payée le 18 septembre, pour une période d'une année, pour CHF 3'200.-. Corriger si nécessaire.
- 11) Nous payerons en février les intérêts sur un prêt de Paco, de CHF 30'000.-, au taux de 2%, pour une période du 10 octobre au 10 février.
- 12) Les loyers des locataires de notre immeuble du mois de janvier (CHF 6'000.-) ont été encaissés en décembre.
- 13) Il y a lieu de constituer une provision pour pertes sur client. Les ventes à crédit de décembre s'élèvent à CHF 100'000.- h.t. (tva à 7.7%) et nous estimons que 5% de ce montant sera perdu.
- 14) Le bénéfice à répartir est de CHF 22'000.-. Il n'y avait pas de perte l'an dernier, et le contrat de société ne prévoit rien de particulier pour le partage du bénéfice ou des pertes.